ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 118780

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le projet de la Haute autorité de santé de cesser le remboursement à 100 % des médicaments contre la maladie d'Alzheimer. En France, environ un million de personnes présente une pathologie démentielle dont 70 % s'apparentant à Alzheimer, 220 000 nouveaux cas se déclarent chaque année. Il n'y a pour le moment aucun traitement curatif de cette maladie mais il existe des médicaments qui en soulagent les symptômes. Ces traitements augmentent la mémoire et l'autonomie, entretiennent certaines capacités telles l'écriture et ont des effets positifs sur le comportement des malades. Or ces médicaments sont pointés du doigt notamment par la revue Prescrire et certains syndicats de médecins généralistes comme ayant des effets plus que modestes. Pourtant, leur efficacité est réelle et agit sur la qualité de vie des patients et de leur famille. L'effet Médiator a déclenché une remise en cause de l'intérêt thérapeutique des médicaments et la commission de transparence va revoir leur service médical rendu ce qui aura pour conséquence le déremboursement total ou partiel de ces traitements. Si l'on arrête la prise en charge de cette maladie, cela signifie-t-il à terme la non reconnaissance de ces malades ? Pourquoi établir un diagnostic s'il n'y a plus de traitement ? Cette décision serait un désastre pour les patients et leur famille et bien sur pour la recherche française. Parfois, se baser uniquement sur la seule rationalité économique est un danger. C'est pourquoi il lui demande de clarifier sa position en la matière.

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Lagarde
Circonscription : Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118780
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10250
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)